

*Les subsides*

Je demande au gouvernement—et cette question qui a déjà été signalée à de nombreuses occasions a peut-être déjà été soulevée par mon collègue—de reprendre en considération la recommandation des membres du comité permanent des pêches et de la forêt préconisant la création d'un groupe d'étude forestier qui sillonnerait le pays non seulement pour faire enquête sur les faits concernant l'industrie mais aussi pour susciter et entretenir dans le public l'intérêt qui est si important pour nous pousser tous, aux paliers fédéral et provincial, ainsi que le secteur lui-même, à prendre les mesures que nous estimons indispensables.

J'aimerais parler brièvement de la demande qu'a exprimée très récemment le Conseil des sciences du Canada. Les représentants des deux partis de l'opposition ont à maintes reprises demandé au gouvernement de songer plus activement à instituer immédiatement, au sein du gouvernement fédéral, un ministère responsable du dossier de l'industrie forestière. Vingt-trois ministères et directions se partagent présentement cette compétence au niveau fédéral. Comme on l'a déjà dit, nous observons une intensification de la lutte pour le pouvoir avec la constitution du nouveau comité consultatif au sein du ministère de l'Industrie et du Commerce. Cette instance tendra peut-être à détourner l'attention—et l'attention fédérale également—du secteur où le gouvernement est le premier responsable, c'est-à-dire la conservation des ressources forestières elles-mêmes.

Cette ignorance de nos ressources est le plus grand crime perpétré depuis la Confédération contre cette industrie et les localités qui en dépendent.

Il appartient en grande partie au secteur privé—car telle est la nature de notre économie—de moderniser ses installations et de réinvestir une partie de ses bénéfices. Il y va également du devoir et de l'obligation première des gouvernements, surtout au palier provincial. Après des années d'inaction, le gouvernement fédéral prend maintenant des initiatives pour combler une partie du vide; il a également une certaine responsabilité à cet égard. Mais il y va surtout de la responsabilité des entreprises engagées dans la production forestière d'assurer la modernisation de leur usine afin de pouvoir demeurer compétitives.

Plusieurs de mes collègues et moi-même avons été consternés d'apprendre il y a deux ou trois ans que le gouvernement fédéral allait consacrer plusieurs centaines de millions de dollars à un nouveau programme de modernisation de l'industrie forestière. Ce sont essentiellement les provinces centrales et maritimes qui en ont bénéficié. Je ne voudrais absolument pas minimiser les besoins de l'industrie forestière dans ces provinces, mais je tiens à faire remarquer que dans l'Ouest également, les équipements de certaines entreprises sont vétustes ou dépassés. Nous estimons que les priorités fixées au gouvernement fédéral ou aux provinces dans le cadre du programme du MEER sont inadéquates. On savait que le nombre des chômeurs allait augmenter, surtout dans l'industrie forestière. Or, les capitaux, les primes d'encouragement et les subventions que le gouvernement a accordés en faveur de la modernisation des

usines ont contribué à une réduction notable de l'emploi et à un accroissement significatif des licenciements.

Nous sommes conscients qu'il faut moderniser les entreprises pour qu'elles puissent affronter la concurrence, mais étant donné que c'est d'abord au secteur privé de moderniser les entreprises et de maintenir leur capacité de production, les fonds alloués ont été on ne peut plus mal utilisés, surtout en raison du retard croissant, notamment en matière de la gestion des forêts, que ce soit au niveau du reboisement ou des coupes. Les fonds ont été très mal employés. J'ai bien peur—et je ne suis pas le seul à partager ce sentiment—qu'avec le libellé du mandat du nouveau groupe de travail sur l'industrie forestière, on va encore utiliser plus mal les fonds et les ressources et ne pas fixer les priorités qui s'imposent, compte tenu des orientations que va naturellement prendre le groupe, au moment même où il est urgent de multiplier les efforts en vue de ménager une ressource naturelle génératrice de bénéfices.

Le retard accumulé dans le reboisement est pour le moins inquiétant. Les compagnies forestières canadiennes coupent approximativement 8,000 km<sup>2</sup> par an et replantent ou réensemencent à peu près le quart de cette superficie. Par ailleurs, on laisse à peu près 2,000 à 3,000 km<sup>2</sup> de forêt pousser librement dans des conditions relativement bonnes. Par contre, 3,000 à 4,000 km<sup>2</sup> sont laissés en jachère et produisent des broussailles ou des arbres inutilisables. En Colombie-Britannique, non seulement nous n'arrivons pas à replanter autant d'arbres que nous en abattons, mais l'écart ne cesse de se creuser. Les forêts dévastées ne cessent de gagner du terrain.

Au début de mon intervention, j'ai indiqué quels risques nous courions si nous n'obligions par les gouvernements provinciaux à assumer leurs responsabilités. C'est en décembre dernier je crois que le ministre fédéral a annoncé l'affectation de 60 millions au programme. Si je me trompe sur le chiffre, ce qui est possible, on voudra bien rectifier. En contrepartie, on s'attendait à ce que les provinces respectent au moins leurs engagements en matière de reboisement.

● (1220)

Aucune n'a nié ses responsabilités dans le domaine. Nous en avons déduit que les provinces s'engageaient à assumer leur rôle et leurs responsabilités traditionnels en contrepartie d'un engagement financier accru du gouvernement fédéral dont on ne peut pas dire qu'il roule sur l'or lui non plus.

Que s'est-il passé depuis? On nous a fait une autre proposition. Donnez-leur la main, ils vous prennent le bras. J'ignore s'il s'agissait d'une proposition officielle, mais les organes de presse de la Colombie-Britannique n'ont pas manqué d'en parler. L'idée était que si le gouvernement fédéral acceptait de combler le retard en matière de reboisement en Colombie-Britannique, le gouvernement provincial se chargerait de maintenir le statu quo en veillant à ce que l'on ne reboise chaque année qu'en proportion égale des coupes.